

## ARRÊTÉ DE PRECISION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITES DU CENTRE AQUATIQUE (CIRCUIT TRAINING)

**Arrêté N° : Ovive\_2020\_13**

En septembre 2019, l'équipe du centre Aquatique Ovive a mis en place une nouvelle activité : Le Circuit Training, activité intensive qui combine plusieurs ateliers.

Le 12 septembre 2019, les tarifs de cette nouvelle activité ont été votés par le Bureau. Cependant les modalités de remboursement de cette activité spécifique n'ont pas été précisées.

Suite à la fermeture du centre Aquatique Ovive, il y a lieu de procéder au remboursement de l'ensemble des activités non assurées, dont Le Circuit Training selon des modalités restant à définir.

Ainsi,

**Vu** la délibération N°28 du Bureau du 12 septembre 2019 sur l'adaptation des tarifs du centre aquatique Ovive,

**Vu** la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

**Vu** l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment son article 1-II,

**Considérant** que des remboursements d'activités doivent être effectués auprès des usagers,

**Considérant** que la délibération N° 25 du Bureau du 4 juillet 2019, instaure des tarifs du centre aquatique Ovive et contient des éléments concernant les remboursements aux usagers.

**Considérant** que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance N°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 donne compétence au Président de l'EPCI, notamment pour apporter des précisions au fonctionnement de la régie du centre aquatique Ovive,

### ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : sont précisées les modalités de remboursement suivantes pour le circuit training :

- **6,80 € par séance sur l'acquisition d'un forfait**
- **10,00 € pour un cours à la séance.**

**Article 2** : Ce présent arrêté sera publié par la CC2T et transmis au contrôle de l'égalité.

Fait à Écrouves, le 18 juin 2020

Le Président

